

Faculté de médecine
Département de médecine et spécialités médicales

SOUTIEN À L'INNOVATION EN PÉDAGOGIE

Contexte

Ce soutien à l'innovation en pédagogie est octroyé par le département de médecine et vise à encourager les initiatives des professeurs en enseignement médical au premier cycle ou à la résidence.

Nature du Prix

Les lauréats se voient remettre un soutien financier de 5 000 à 10 000 \$ sur une période d'une année.

Critères d'éligibilité

- Être professeur au département de médecine;
- Soumettre une description d'un projet en pédagogie (ex. recherche, développement, mise en application d'une innovation pédagogique, production de matériel pédagogique...) de 5 pages maximum incluant une estimation budgétaire (en complétant le formulaire de demande);
- Le/la candidat(e) peut avoir reçu le soutien du département dans le passé (cependant un(e) candidat(e) ne pourra pas recevoir ce soutien plus de 2 fois);
- Les candidat(e)s seront évalué(e)s en fonction de la pertinence, de l'impact et de la faisabilité du projet.

Comité d'attribution

Le comité d'attribution est composé du directeur du département, des membres du comité directeur du département et du directeur (ou son délégué) du Centre de pédagogie appliquée en sciences de la santé (CPASS).

Ou

Le comité d'attribution sera composé du directeur du département, de membres du département représentant les différents milieux de notre réseau et du directeur (ou son délégué) du Centre de pédagogie appliquée en sciences de la santé (CPASS).

Obligation des candidat(e)s

En acceptant le soutien financier, les candidat(e)s doivent s'engager à :

- Utiliser les fonds comme complément salarial ou pour des dépenses liées à des projets d'enseignement (équipements, salaires d'étudiants ou d'assistants, production de matériel pédagogique, etc.);
- Présenter un rapport de réalisation au département à la fin du projet;
- Mentionner l'affiliation au département de médecine dans les présentations et publications.

Modalités d'attribution

Ce prix est accordé par le département annuellement à la suite de la recommandation du comité d'attribution.

Documents requis

- CV en format UdeM;
- Formulaire de demande;
- Lettre de recommandation du chef du département hospitalier et du directeur de l'enseignement.